

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ET LES SYNDICATS
DES MEDECINS SYMECO ET SYNAMED

L'an deux mille dix-sept, le deuxième jour du mois de septembre, nous, soussignés, membres du Gouvernement de la République, d'une part, et les délégués du Syndicat National des Médecins « SYNAMED » et du Syndicat des Médecins de la République Démocratique du Congo « SYMECO », d'autre part, avons examiné les revendications contenues dans le cahier des charges du SYMECO du 17 février 2017 et du SYNAMED 24 mai 2017 en rapport avec l'actualisation de la prime de risque professionnel et son indexation à la prime de fonction académique payée au Professeur Ordinaire de l'ESU pour le Médecin Général, le déblocage des primes et salaires des médecins élagués, mais dont les recours ont été jugés recevables et fondés, et la proposition des modalités de paiement de leurs arriérés, la production d'un plan de mécanisation de non payés, la détermination des modalités de poursuite et extension de la bancarisation et domiciliation des salaires et primes pour couvrir l'ensemble du pays, la promotion et la titularisation effective en grades conformément à la nouvelle nomenclature, la prise en charge des indemnités de fin de carrière conformément au statut spécifique des médecins, le paiement des litiges financiers liés à la rémunération et la sécurité des professionnels de santé dans les zones à risque ;

Tenant compte de la volonté de deux parties d'examiner ces revendications de manière concertée et transparente et dans le souci de préserver les équilibres financiers et de restaurer la paix sociale ;

Il a été convenu ce qui suit :

A. POUR LE GOUVERNEMENT :

1. De l'actualisation du taux de la prime de risque professionnel et de son indexation à la base de référence

- Le Gouvernement s'engage à payer aux médecins des services publics de l'Etat la prime de risque professionnel, conformément à la base de référence consacrée par la commission Interministérielle de rémunération des médecins des Services Publics de l'Etat du 25 octobre 2004, suivant la grille barémique corrigée (Annexe 1) ; Ainsi, l'enveloppe mensuelle passe de CDF 5.396.911.345 à CDF 8.472.964.659 pour un effectif de 7671. Cette augmentation s'applique à 100% dès l'exécution du budget 2018.
- En attendant l'application totale du nouveau barème en 2018, le Gouvernement s'engage à payer aux médecins des services publics de l'Etat 37% de la majoration sur le gap dès le mois de septembre en cours et 40% à partir d'octobre 2017 suivant les tableaux en annexe (Annexes 2 et 3).

2. De la production d'un plan de mécanisation des médecins non payés

- Le Gouvernement note qu'il y a 3865 médecins qui ne perçoivent ni salaire, ni prime ;

[Signature] 14 *[Signature]*

[Signature]

- Le Gouvernement s'engage à mécaniser 350 médecins dès octobre 2017 dont 141 médecins sous statut sans prime, ni salaire et 209 médecins primés sans traitement de base, avec priorité à ceux d'entre eux déjà éligibles à la retraite ;
- Le Gouvernement s'engage à aligner en janvier 2018 à la paie de la prime de risque professionnel 510 médecins avec priorité à ceux des provinces prestant dans les zones les plus éloignées; les médecins non payés restants seront alignés au fur et à mesure que les ressources financières seront dégagées par les missions de contrôle et l'opération de mise à la retraite ;
- Le Gouvernement s'engage à suspendre le recrutement des médecins à tous les niveaux jusqu'à l'absorption de tous les médecins non payés.

3. Du déblocage des primes et salaires des médecins bloqués

- Le Gouvernement s'engage à débloquer dans le meilleur délai les salaires et primes des médecins dont les recours ont été jugés recevables et fondés par la Commission Permanente chargée de la Certification des résultats des missions de contrôle de la paie et de l'Examen des recours des agents et fonctionnaires de l'Etat (CCER) ;
- Le Gouvernement s'engage à payer tous les arriérés cumulés dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018.

4. Des modalités de poursuite et d'extension de la bancarisation et domiciliation des salaires et primes

- Le Gouvernement s'engage à instruire le Comité de Suivi de la Paie des Agents et Fonctionnaires de l'Etat (CSP) de poursuivre la bancarisation de la rémunération des Médecins à travers toute la République, conformément à son Plan d'Actions Prioritaires de l'année 2017 en prenant en compte le déploiement des opérateurs de paie dans les entités à bancariser, la qualité des services fournis, l'avis des services bénéficiaires transmis au Secrétaire Général à la Santé et le principe d'unicité des comptes.

5. De la promotion et de la titularisation des médecins en grade

- Le Gouvernement, par les Ministères de la Santé et de la Fonction Publique, s'engage, avec la participation notamment des syndicats des médecins, à préparer les projets d'actes de promotion et de titularisation des médecins aux grades conformément à la nouvelle nomenclature avant la fin du mois de septembre 2017.

6. De la prise en charge des indemnités de fin de carrière

- Le Gouvernement s'engage à payer aux médecins éligibles à la retraite les indemnités de fin de carrière conformément aux textes en vigueur.

7. Du paiement des litiges financiers liés à la rémunération

Le Gouvernement s'engage, à travers le Ministère de la Santé, à actualiser les litiges financiers, à les faire certifier auprès de la Direction Générale de la Dette Publique et à en identifier les bénéficiaires avec l'appui des syndicats.

B. POUR LES SYNDICATS :

1. De la Maîtrise des effectifs des médecins

Les syndicats s'engagent à appuyer le Gouvernement dans la maîtrise des effectifs des médecins ;

2. De la fin de la grève

Les syndicats s'engagent à obtenir de tous les médecins la reprise du travail dans le plus bref délai.

Fait à Kinshasa, le

POUR

LES SYNDICATS DES MEDECINS

LE GOUVERNEMENT

LE SYNAMED

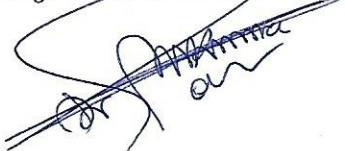
Dr. Jean-Robert MANKOY BADJOKY

Secrétaire Général National



Dr. Patrick MUKUNA MITEO

*Secrétaire Général National Adjoint
Chargé de l'Administration et des Finances*



LE SYMECO

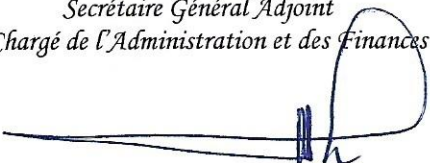
Dr. Juvénal MUANDA NLENDIA

Secrétaire Général



Dr. Michel WAY KEMBALA

*Secrétaire Général Adjoint
Chargé de l'Administration et des Finances*



Pierre KANGUDIA

Ministre d'Etat, Ministre du Budget



Michel BONGONGO IKOLI NDOMBO

Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique



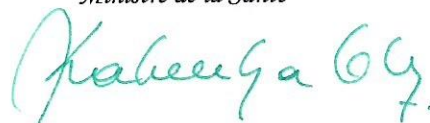
Henri YAV MULANG

Ministre des Finances



Oly ILUNGA KALENGA

Ministre de la Santé



**TABEAU BAREMIQUE DE LA PRIME DES RISQUES PROFESSIONNELS
DE MEDECINS DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Grade	Montant (F)
MEDECIN GENERAL	2 311 359
MEDECIN CHEF CLINIQUES	2 080 223
MEDECIN RESIDENT	1 849 087
MEDECIN REGENT	1 617 951
MEDECIN JUNIOR	1 386 815
MEDECIN INTERNE	1 155 680

Fait à Kinshasa, le **09 JUIL 2018**

Le Ministre de la Santé Publique

Kaleya G4
OYILUNGA KALENGA

Le Ministre des Finances

M. MULANG
HARRI MULANG

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget

Pierre KANGUDIA MBAYI
PIERRE KANGUDIA MBAYI

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT A L'ACCORD DU 02 SEPTEMBRE 2017 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LE BANC SYNDICAL DES MEDECINS

L'an deux mil dix-huit, le vingt septième jour du mois d'avril, nous soussignés Membres du Gouvernement d'une part et les délégués du Syndicat des Médecins de la République Démocratique du Congo (SYMECO) d'autre part, avons examiné les revendications formulées par le Syndicat précité dans son préavis de grève adressé au Gouvernement en date du 19 avril 2018.

Après évaluation de la mise en œuvre de l'Accord du 02 Septembre 2017 et constatant l'insuffisance d'exécution des engagements pris,

Tenant compte de la volonté de deux parties d'examiner ces revendications de manière concertée et transparente,

Il a été convenu ce qui suit :

1. DE LA REMUNERATION DES MEDECINS DES SERVICES PUBLICS DE L'ETAT

Le Gouvernement s'engage à :

- Payer 20% du GAP actualisé de 60% restants à partir du mois d'avril 2018 ;
- Payer 20% supplémentaires à partir du mois de juillet 2018 ;
- Payer 20% restants à partir du mois d'octobre 2018, conformément au barème révisé en annexe.

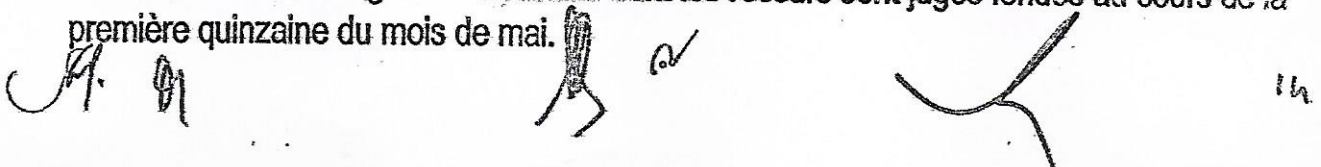
2. DE LA NOMINATION DES MEDECINS AUX GRADES ACTUALISES ET A LA NOUVELLE NOMENCLATURE

Le Gouvernement s'engage à organiser un atelier résidentiel en vue de permettre à tous les services étatiques concernés et au banc syndical d'achever le travail de préparation des projets d'actes de nomination des médecins suivant la nouvelle nomenclature et les grades actualisés.

La durée de cet atelier est de 15 jours.

3. DE LA PRISE EN COMPTE DES MEDECINS ELAGUES DES LISTINGS DE PAIE

Le Gouvernement a instruit la supervision de la Commission de Certification (CCER) d'accélérer le déblocage des Médecins dont les recours sont jugés fondés au cours de la première quinzaine du mois de mai.



4. DE L'ALIGNEMENT DES MEDECINS A LA PRIME DE RISQUE PROFESSIONNEL

Le Gouvernement s'engage à aligner 300 médecins à la Prime de risque professionnel à raison de 100 en Juillet 2018, et 200 en Octobre 2018, en concertation avec le banc syndical des médecins.

5. DE LA COMMISSION D'HARMONISATION DES LISTES DE LA PAIE DES MEDECINS

Le Gouvernement s'engage à :

- Réactiver la commission interministérielle d'harmonisation des listes de la paie des médecins des Services Publics de l'Etat et mettre en place un comité d'évaluation suivi de cet avenant à l'accord du 02 septembre 2017 ;
- Corriger les erreurs survenues lors de la bancarisation des médecins en province en tenant compte des avis des bénéficiaires.

Pour le SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS

LE SYMECO

Dr. Juvénal MUANDA NLEDA
Secrétaire Général National

Dr. Michel WAY KEMBALA
Secrétaire Général National Adjoint
Chargé de l'Administration et Finances

LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Pierre KANGUDIA MBAYI
Ministre d'Etat, Ministre du Budget

Michel BONGONGO KOLINDOMBO
Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique

Henry YAY MULANG
Ministre des Finances

Olly ILUNGA KALENGA
Ministre de la Santé

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT A L'ACCORD DU 02 SEPTEMBRE 2017 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LE BANC SYNDICAL DES MEDECINS

L'an deux mil dix-huit, le vingt septième jour du mois d'avril, nous soussignés Membres du Gouvernement d'une part et les délégués du Syndicat National des Médecins(SYNAMED) d'autre part, avons examiné les revendications formulées par le Syndicat précité dans son préavis de la levée de la suspension de la grève adressé au Gouvernement en date du 19 avril 2018.

Après évaluation de la mise en œuvre de l'Accord du 02 Septembre 2017 et constatant l'insuffisance d'exécution des engagements pris,

Tenant compte de la volonté de deux parties d'examiner ces revendications de manière concertée et transparente, et dans le souci de mettre fin à la grève déclenchée par le SYNAMED,

Il a été convenu ce qui suit :

1. DE LA REMUNERATION DES MEDECINS DES SERVICES PUBLICS DE L'ETAT

Le Gouvernement s'engage à :

- Payer 20% du GAP actualisé de 60% restants à partir du mois d'avril 2018 ;
- Payer 20% supplémentaires à partir du mois de juillet 2018 ;
- Payer 20% restants à partir du mois d'octobre 2018, conformément au barème révisé en annexe.

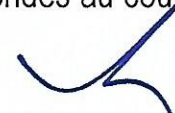
2. DE LA NOMINATION DES MEDECINS AUX GRADES ACTUALISES ET A LA NOUVELLE NOMENCLATURE

Le Gouvernement s'engage à organiser un atelier résidentiel en vue de permettre à tous les services étatiques concernés et au banc syndical d'achever le travail de préparation des projets d'actes de nomination des médecins suivant la nouvelle nomenclature et les grades actualisés.

La durée de cet atelier est de 15 jours.

3. DE LA PRISE EN COMPTE DES MEDECINS ELAGUES DES LISTINGS DE PAIE

Le Gouvernement a instruit la supervision de la Commission de Certification (CCER) d'accélérer le déblocage des Médecins dont les recours sont jugés fondés au cours de la première quinzaine du mois de mai.



4. DE L'ALIGNEMENT DES MEDECINS A LA PRIME DE RISQUE PROFESSIONNEL

Le Gouvernement s'engage à aligner 300 médecins à la Prime de risque professionnel à raison de 100 en Juillet 2018, et 200 en Octobre 2018, en concertation avec le banc syndical des médecins.

5. DE LA COMMISSION D'HARMONISATION DES LISTES DE LA PAIE DES MEDECINS

Le Gouvernement s'engage à :

- Réactiver la commission interministérielle d'harmonisation des listes de la paie des médecins des Services Publics de l'Etat et mettre en place un comité d'évaluation suivi de cet avenant à l'accord du 02 septembre 2017 ;
- Corriger les erreurs survenues lors de la bancarisation des médecins en province en tenant compte des avis des bénéficiaires.

Le SYNAMED, pour sa part, s'engage à obtenir des Médecins la reprise du travail le plus tôt possible et à se rendre disponible pour les travaux en atelier.

Pour le SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS

Dr. Jean-Robert MANKOY BADJOKY
Secrétaire Général National

Dr. Patrick MUKUNA MITEO
Secrétaire Général National Adjoint
Chargé de l'Administration et Finances

LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Pierre KANGUDIA MBAYI
Ministre d'Etat, Ministre du Budget

Michel BONGONGO IKOLINDOMBO
Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique

Henri YAV MULANG
Ministre des Finances

Oly ILUNGA KALENGA
Ministre de la Santé